

Délibération du 14 octobre 2022

délibération N°2022-54 C

objet **Fourniture de papier et enveloppes – Avenant à la convention de groupement de commande après résiliation des lots 1 à 3**

- Date de convocation : le 07 octobre 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 octobre 2022 s'est réuni le 14 octobre 2022 à 15 h 30 au Bâtiment « La Pyramide », salle de réunion « KHEOPS », Parc d'activité Alpespace, 61 Voie Champollion 73800 PORTE-DE-SAVOIE et en visio.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 25

- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	BADIN Benoît
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	SPIGARELLI Lucien
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	REYNAUD Claude

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4

THEVENON Raphaël donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à DAL BIANCO Serge

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

GIRAUD Murielle donne pouvoir de vote à BLANQUET Denis

Délégués excusés : 8

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; SARTORI Walter ; FABRE Maryse ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian ; RUFFIER-LANCHE René ; BOIRON Laurence ; ROUGEAUX Jean-Pierre

Délégués absents : 6

BRUN Pierre ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GUIGUE Thibault ; DANIS Georges ; AMET Yannick

Délibération du 14 Octobre 2022

délibération **N°2022-54 C**

objet **Fourniture de papier et enveloppes – Avenant à la convention de groupement de commande après résiliation des lots 1 à 3**

Madame Marie BENEVISE, Présidente, expose que Savoie Déchets a adhéré à un groupement de commande avec la Ville de Chambéry, coordonnateur, en vue de la conclusion d'accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de papier et enveloppes.

Constitué en janvier 2021, ce groupement comportait les membres suivants :

- Grand Chambéry, l'agglomération
- La ville de La Motte-Servolex
- La ville de Bassens
- Le Centre communal d'action sociale de Chambéry
- La ville de Saint-Cassin
- La ville de Montagnole
- La ville de La Ravoire
- La ville de Sonnaz
- La ville de Barberaz
- La ville de Cognin
- La ville de Lescheraines

Par délibération en date du 17 octobre 2022, le conseil municipal de la Ville de Chambéry, es qualité de coordonnateur du groupement, a pris la décision de résilier les accords-cadres 2026-01, 2026-02 et 2026-03, passés le 12 avril 2021 pour la fourniture de papier, lots 1 à 3 (titulaire ANTALIS).

Une nouvelle consultation est donc nécessaire pour répondre aux besoins qui font l'objet des lots résiliés.

Savoie Déchets et les membres du groupement ci-dessous désignés ont manifesté leur intérêt pour cette nouvelle consultation, qui prendra la forme d'accords-cadres multi-attributaires, permettant la passation de marchés subséquents. Ces accords-cadres multi-attributaires seront sans montant minimum mais avec montant maximum.

Les collectivités et organismes suivants ont souhaité participer à la consultation :

- La Ville de Montagnole
- La ville de La Motte-Servolex
- La ville de Lescheraines
- la ville de Cognin
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chambéry
- la ville de Barberaz

Un aménagement à la convention constituant le groupement de commande initial s'avère en conséquence nécessaire pour constater les modifications pour ces trois lots. Il prendra la forme d'un avenant à la convention constitutive du groupement, selon le document joint en annexe à la présente délibération.

Cet avenant prend acte de la composition du groupement pour les trois lots qui doivent être relancés sous la forme d'accords-cadres à marchés subséquents, en appel d'offres ouvert :

Lot	Objet	Fin du contrat
1	Papier pour tout copieur et imprimante laser ou à jet d'encre Format A4 et A3 en 80 g	Avril 2025
2	Papier Offset et PREPRINT 32*45 cm - De 80 g à 300 g	Avril 2025
3	Papier offset et préprint 100% recyclé de type Cocoon - format 32 x 45 cm de 80 g à 250 g.	Avril 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu les statuts de Savoie Déchets,

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les termes du projet d'avenant à la convention constitutive de groupement de commandes tel qu'annexé au présent rapport.

Article 2 : autorise la Présidente ou son représentant dûment habilité à signer ledit avenant.



La Présidente,
Marie BENEVOISE

Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20221014-2022-54C-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022

